

Ensuite, reconnaîtra-t-elle que, dans cet accord, et je parle de l'accord secret qui a été signé, figure une disposition spéciale en vertu de laquelle les États-Unis pourront continuer à contester notre souveraineté sur le territoire en litige qu'ils sont les seuls à ne pas vouloir accepter?

Enfin, conviendra-t-elle que le gouvernement vient encore une fois de nous trahir en faisant cette dernière concession dans l'accord de libre-échange?

**L'hon. Pat Carney (secrétaire d'État suppléante aux Affaires extérieures):** Monsieur le Président, nous n'avons rien sacrifié de notre souveraineté dans l'accord de libre-échange. Nous y avons exercé et fait respecter notre souveraineté. Le député devrait avoir honte de nous faire un tel procès d'intention à la Chambre.

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, je me contente de me joindre à 20 millions de Canadiens pour formuler cette imputation.

**Des voix:** Oh, oh!

#### LA POLITIQUE CANADIENNE

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, je veux demander à la ministre si elle répondra maintenant à la question, plus précisément au sujet de l'engagement que prenait à la Chambre le ministre compétent le 10 septembre 1985, alors qu'il déclarait:

Ce gouvernement a pour politique d'exercer la pleine souveraineté du Canada dans et sur les eaux de l'archipel arctique, tant au regard des eaux que de l'espace aérien sus-jacent. Nous n'accepterons aucun succédané.

La ministre n'a pas encore admis qu'une disposition permettait aux États-Unis de contester notre souveraineté? Qu'a-t-elle à dire là-dessus?

En second lieu, la ministre reconnaîtra-t-elle que l'engagement du secrétaire d'État aux Affaires extérieures portait entre autres sur la présence des sous-marins américains dans notre territoire et que l'accord secret révélé en fin de semaine exclut encore une fois toute disposition en ce sens?

La ministre nous dira-t-elle quelle devra être la façon de procéder des sous-marins américains qui voudront naviguer dans nos eaux territoriales?

**L'hon. Pat Carney (ministre du Commerce extérieur):** Monsieur le Président, il m'est impossible, je crois, de répondre à toutes ces questions hétéroclites qui couvrent une vaste éventail de sujets.

**M. Broadbent:** Essayez.

**Mlle Carney:** Permettez-moi de réaffirmer que grâce aux discussions qui ont lieu au sujet de notre souveraineté dans l'Arctique, nous tentons d'obtenir une concession importante des États-Unis, soit qu'ils cherchent à obtenir notre consentement avant que les brise-glaces ne s'engagent dans le Passage du Nord-ouest.

D'autres arrangements existent en matière de défense. Il y en a également d'autres au sujet de nos lois écologiques qui s'appliquent à la navigation commerciale. La question du député porte sur les brise-glaces. Nous tentons d'éviter un

autre incident comme celui du *Polar Sea*. Si nous parvenons à atteindre notre objectif qui est d'amener les Américains à reconnaître que nous devons donner notre consentement, il n'y aura plus d'incident analogue à celui auquel a été mêlé le *Polar Sea*. Nos 25 millions de Canadiens devraient accepter cet exercice de notre souveraineté. J'ignore quels sont les 20 millions de Canadiens dont parle le député.

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, je flattais la ministre en disant que seulement 20 millions de Canadiens s'opposent au gouvernement. J'ai été généreux en attribuant au gouvernement 5 millions de partisans. Je me sens extrêmement généreux aujourd'hui, car autrement je n'aurais rien dit de la sorte.

**Des voix:** Oh, oh!

#### LA PRÉSENCE DE SOUS-MARINS DANS L'ARCTIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, puisque c'est une question très grave, puisqu'il est clair que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures parlait de brise-glace et de sous-marins dans l'engagement qu'il a pris à la Chambre et puisque l'accord signé par le gouvernement du Canada et les États-Unis parle simplement de deux voisins arctiques sans mentionner la souveraineté canadienne, la ministre nous dit-elle maintenant, dans la réponse qu'elle vient juste de me donner, qu'il existe un accord secret entre le Canada et les États-Unis concernant les sous-marins? Ou bien admettra-t-elle que le gouvernement n'a obtenu aucune garantie concernant l'accès des sous-marins à nos eaux. Le gouvernement a-t-il capitulé encore une fois devant les États-Unis?

**L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations):** Monsieur le Président, en tant que ministre intérimaire de la Défense, je répondrai à la question du chef du Nouveau parti démocratique concernant la présence des sous-marins dans l'Arctique.

Je reconnais que son parti n'approuve pas nos liens avec nos alliés de l'OTAN concernant le partage des ressources, du matériel et des renseignements sur le déploiement de ce matériel. C'est pour renforcer la sécurité et la souveraineté du Canada que nous appartenons à l'OTAN. C'est pourquoi nous continuons à y appartenir.

Il serait contraire à l'intérêt de la sécurité ou de la souveraineté du Canada de parler en détail des renseignements sur les sous-marins qui se trouvent dans notre Arctique.

\* \* \*

[Français]

#### LA SANTÉ

##### LA TOXICITÉ DE MOULES—LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

**M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et concerne un sujet si important qu'il y va de la santé et de la vie de la population canadienne, et son rôle dans ce dossier est très important.